

Règlement du concours photo 2023

Thème : La démographie sous tous ses angles

Le concours photo 2023 a pour thème « la démographie sous tous ses angles ». Il vise la mise en image d'une ou plusieurs questions de population telles que les candidat.e.s les perçoivent. Les travaux sur la perception des enjeux de population par le grand public montrent qu'elles sont vues comme importantes tant dans le monde d'aujourd'hui que pour celui de demain. Mais quelles sont-elles ? Quelles images rendent compte des enjeux démographiques ? Quelles en sont les représentations visuelles ? Quelles illustrations peuvent les caractériser voire en préciser implicitement ou explicitement les contours ?

« La démographie sous tous ses angles » laisse délibérément à l'appréciation des candidat.e.s du concours le choix de l'objet de son attention. Aucun thème, aucune « préoccupation démographique », aucun objet spécifique ne guide le concours. Chacun et chacune ajustera sa focale sur l'objet qui représentera, selon sa propre opinion, l'enjeu ou les enjeux qui sont et seront ceux de la démographie et les questions que l'évolution de la population soulève. En somme, pour vous qu'est-ce qui compte en matière de population ? Qu'est-ce qui devrait compter ?

Conditions et modalités de participation

Le concours est gratuit et ouvert à l'ensemble des étudiant.es régulièrement inscrit.es pour l'année universitaire en cours (2022/2023) à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Les photographies devront être envoyées par mail à l'adresse suivante : idupconcoursphoto@gmail.com depuis l'adresse mail universitaire des participant.es. Jusqu'à trois photographies peuvent être envoyées par participant.e.

Les mails doivent mentionner le nom, prénom et la formation en cours, ainsi qu'un titre et un court texte descriptif, interprétatif ou informatif (maximum de 500 caractères, espaces non compris), tous deux en français. Le texte décrit la photo et la manière dont elle éclaire la démographie d'aujourd'hui ou de demain.

Les noms des fichiers photos doivent correspondre au titre de la photo, si besoin de manière abrégée. Dans ce cas, indiquer la correspondance entre le nom abrégé et le titre long dans le mail.

Qualités techniques des images

Seuls les formats « .JPG » et « .PNG » non compressés sont acceptés.

Les photographies peuvent être en couleur ou en noir et blanc, au format paysage, portrait ou carré, provenant d'un appareil photo numérique, argentique, d'un téléphone ou d'une tablette. Les photo-montages sont acceptés.

La résolution minimum devra être de 300 dpi. La taille maximale des fichiers doit être de 20 Mo.

Droits et représentations

La ou le participant.e doit impérativement être l'auteur.e des photos déposées. Il ou elle déclare posséder la totalité des droits et/ou les cessions de droits d'auteur nécessaires et garantit aux organisateurs contre toute opposition, action, réclamation émanant de tiers. Tout plagiat entraînera l'exclusion du ou de la participant.e au concours de photographie jusqu'à la fin de son parcours universitaire.

Les images soumises ne devront pas avoir fait l'objet d'une cession de droits exclusive à un éditeur ou tout autre tiers.

Les photographies ne sauraient contrevenir à la législation en vigueur, ni inciter à la haine ou être injurieuses.

Les photos doivent respecter le droit à l'image et au respect de la vie privée, ce qui implique dans de nombreux cas un accord écrit pour la diffusion de l'image des personnes concernées ou de leurs parents si les personnes photographiées sont mineures. Dans certains cas, cette autorisation n'est pas nécessaire (personne non reconnaissable dans un lieu public, non isolée, etc.). Les informations légales détaillées figurent ici : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32103>

Les participant.e.s au concours acceptent le règlement et cèdent à l'organisateur, de manière non-exclusive et gratuite, les droits de représentations et d'exploitations à des fins non commerciales (programme et exposition, promotion et publicité reliés aux formations universitaires en démographie proposées par l'IDUP, site web de l'IDUP) pendant une durée de 3 ans à compter de la date de participation (soit jusqu'à mars 2026).

Les photos primées feront l'objet d'une impression et d'un affichage au Centre Pierre Mendès France et sur le site internet de l'IDUP hébergé par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Sans réception d'un refus notifié par l'auteur, chaque image soumise pourra alimenter les médiathèques des organismes institutionnels organisateurs.

Le crédit photo mentionnera clairement son auteur.e.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des décisions du jury.

Le présent règlement est soumis à la loi française. Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents.

Période d'ouverture du concours

Du 6 février au 15 mars minuit.

Composition du jury

Après clôture des soumissions le 15 mars 2023, les images seront transmises au jury pour évaluation.

Les critères de sélection des images gagnantes se feront selon les critères énoncés ci-dessous :

- Respect du thème
- Qualité technique, documentaire ou artistique de la photo
- Qualité du titre et du texte

Le concours est organisé par : Virginie Barrusse ; Pierre Eloy ; Claire Scodellaro, enseignant.e.s chercheur.e.s à l'IDUP. Le jury est composé des membres de l'IDUP.

Annnonce des résultats et remise des prix

Les résultats seront publiés sur le site de l'IDUP le 31 mars 2023.

Le jury sélectionnera 10 photos pour affichage. Il classera les 3 premières.

Le premier prix se verra offrir un bon d'achat de 150 euros à valoir sur du matériel photographique. Le deuxième prix s'élèvera à 100 euros ; le troisième à 50 euros. Les photographies sélectionnées seront affichées, avec mention de leur auteur, au Centre Pierre Mendès France. Leurs auteur.e.s recevront une reproduction de leur photographie.

Responsabilité

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables à la suite de tous les problèmes liés au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement, de le mettre à jour ou d'annuler le concours ainsi que le droit de ne pas publier les œuvres lauréates si la participation ou la qualité des images étaient insuffisantes.

Utilisation des données personnelles

Les informations personnelles recueillies par l'organisateur auprès des participants seront exclusivement utilisées pour la gestion du concours. Leurs destinataires sont les organisateurs du concours, aucune donnée ne sera transmise à un organisme extérieur.

Les données traitées sont relatives à l'identification des participants inscrits et membre du jury (nom, prénom, adresse électronique, qualité des membres du jury).

Conformément à la Loi Informatique et Libertés de n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, au Règlement (UE) 2016/679 et à la Loi pour une République numérique du 7 octobre 2016, les participants au concours bénéficient du droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition, de suppression, du droit à la portabilité de leurs données, de transmettre des directives sur leur sort en cas de décès, ainsi que du droit de déposer une plainte auprès de la CNIL.

Ces droits peuvent être exercés auprès du Délégué à la Protection des Données de l'université dpo@univ-paris1.fr

Le comité d'organisation

Virginie Barrusse, Pierre Eloy, Claire Scodellaro